



Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20251117-lmc1530284-DE-1-1
Date de télétransmission : 01/12/2025
Date de réception préfecture : 01/12/2025

Publication électronique le : 1 décembre 2025

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 17 NOVEMBRE 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Claude BACHELET

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, M. André KUCHCINSKI, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : M. Laurent DUPORGE, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Stéphanie RIGAUX, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. René HOCQ.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Bertrand PETIT, M. Michel DAGBERT.

ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS DE RESTAURATION DANS LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT- CAMPAGNE 2025- 2026-2027

(N°2025-470)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code de l'Éducation et notamment son article L.213-2 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2022-484 du Conseil départemental en date du 21/11/2022 « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais - pacte des réussites citoyennes » ;

Vu la délibération n°12 du Conseil Général en date du 17/12/2012 « Modalités de

fonctionnement et d'équipement des collèges – Dotations de matériels de restauration » ;

Vu la délibération n°2024-528 de la Commission Permanente en date du 18/11/2024 « Acquisition d'équipements de restauration dans les établissements publics locaux d'enseignement – campagne 2024-2025-2026 – dernière vague d'attribution en 2024 » ;

Vu la délibération n°2024-429 de la Commission Permanente en date du 14/10/2024 « Acquisition d'équipements de restauration dans les établissements publics locaux d'enseignement – campagne 2024-2025-2026 2ème vague d'attribution » ;

Vu la délibération n°2024-309 de la Commission Permanente en date du 08/07/2024 « Acquisition d'équipements de restauration dans les établissements publics locaux d'enseignement – campagne 2024-2025-2026 1ère vague d'attribution » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Éducation, Culture, Sport et Citoyenneté » rendu lors de sa réunion en date du 03/11/2025 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

De valider les propositions d'acquisition de matériels d'équipement de restauration prévus pour les établissements publics locaux d'enseignement concernés, d'un montant global de 750 000 €, décomposé dans le tableau en annexe, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

De valider les propositions d'acquisition en véhicules « Cuisine Satellite » prévus pour les établissements publics locaux d'enseignement concernés, d'un montant global de 150 000 €, décomposé dans le tableau en annexe, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 3 :

D'affecter ces dossiers d'acquisition repris aux articles 1 et 2 de la présente délibération sur l'autorisation de programme 2025-2026 dédiée au renouvellement des matériels de restauration dans les collèges.

Article 4 :

Les dépenses visées aux articles 1 et 2 de la présente délibération sont affectées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Dépense €
C03-221I08	21881/90221	Renouvellement du matériel de restauration des collèges	1 500 000,00	900 000,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit)
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

(Adopté)

.....

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 17 novembre 2025

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

Programmation 2025 remplacement de matériels vétustes dans les demi-pensions des EPLE

EPLE		Équipement	Montant estimé
ANGRES	Jean Vilar	self	30 500,00 €
BÉTHUNE	George Sand	lave batterie	25 000,00 €
BRUAY-LA-BUSSIÈRE	Edmond Rostand	four	25 000,00 €
CALAIS	Jean Jaurès	self	45 000,00 €
FOUQUIÈRES-LÈS-LENS	Émile Zola	armoire de liaison chaude	25 000,00 €
HERSIN COUPIGNY	Romain Rolland	four	25 000,00 €
HEUCHIN	Jacques Prévert	Chambre froide *2	50 000,00 €
MARLES LES MINES	Émile Zola	four 10 N, cellule de refroidissement et frigo 1 porte	36 000,00 €
LIÉVIN	Danielle Darras-Riaumont	sauteuse	25 000,00 €
LOOS EN GOHELLE	René Cassin	four	20 000,00 €
MAZINGARBE	Blaise Pascal	lave vaisselle	70 000,00 €
PAS EN ARTOIS	Marguerite Berger	self et armoire froide	43 000,00 €
ROUVROY	Paul Langevin	VCC + four	112 500,00 €
SAINT-NICOLAS-LEZ-ARRAS	Paul Verlaine	Zone de cuissson	156 000,00 €
SAINT-OMER	de la Morinie	Lave-batterie	31 000,00 €
VITRY EN ARTOIS	Pablo Neruda	Lave-batterie	31 000,00 €
Véhicules "satellite"	électrique*2		110 000,00 €
Véhicules "satellite"	diesel		40 000,00 €
			900 000,00 €

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes
Direction de l'Education et des Collèges
Service Restauration scolaire

RAPPORT N°45

Territoire(s): Tous les territoires

Canton(s): Tous les cantons

EPCI(s): Tous les EPCI

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 17 NOVEMBRE 2025

ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS DE RESTAURATION DANS LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT- CAMPAGNE 2025- 2026-2027

Lors de sa réunion du 17 décembre 2012, le Conseil Général a décidé de créer une dotation spécifique pour l'acquisition d'équipements de restauration des établissements publics locaux d'enseignement (EPLE), lorsque certains matériels défectueux, indispensables à la continuité du service public de restauration, nécessitent un remplacement, indépendamment des travaux portant sur la demi-pension.

Certains Services de Restauration et d'Hébergement (SRH) sont à ce jour équipés de matériels anciens, souvent vétustes, susceptibles de connaître des dysfonctionnements et de compromettre ainsi la continuité de la production de repas. Le remplacement de ces équipements de restauration ne fait plus l'objet de versement de subventions spécifiques aux collèges. Les matériels sont directement acquis par le Département et les dépenses imputées en section d'investissement sur le budget départemental.

Dans ce cadre, un recensement de l'ensemble de ces besoins auprès des établissements a été effectué. La dotation qui vous est proposée, au titre de l'année 2025 s'établit à un montant global de 900 000 €, décomposé dans le tableau annexé au rapport.

1. Matériels d'équipement de restauration :

L'acquisition de matériels d'équipement de restauration concerne 16 établissements, sous réserve de demandes urgentes et prioritaires de remplacement de matériels dans d'autres collèges susceptibles d'être sollicitées avant la fin de cette période.

L'affectation de crédits d'investissement pouvant être engagés en matériels d'équipement de restauration qui vous est proposée s'établit à un montant global de 750 000 €.

2. Véhicules « Cuisine Satellite » :

Le Département a versé une subvention aux 18 collèges « Cuisine Satellite » permettant l'acquisition d'un véhicule adapté au transport de repas confectionnés dans les 10 collèges « Cuisine Centrale ». Ces subventions ont été échelonnées sur plusieurs années (le véhicule le plus ancien date de l'année 2008 et le véhicule le plus récent date de l'année 2018).

Des dysfonctionnements récurrents sont constatés et des pannes fréquentes interviennent sur ces véhicules, notamment des problèmes de filtre à particules (véhicules au gasoil qui ne roulent pas assez), des réparations de hayon... engendrant des mises à l'arrêt de ces véhicules et des réorganisations expresses des services de restauration des établissements concernés.

Le remplacement progressif et nécessaire de ces véhicules vieillissants a fait l'objet en 2024 d'une délibération à la Commission Permanente du 18 novembre (remplacement de trois véhicules).

Il est proposé de poursuivre ce remplacement par 3 véhicules adaptés (2 véhicules électriques, économiques à l'usage, et respectueux de l'environnement et 1 véhicule diesel).

L'affectation de crédits d'investissement pouvant être engagés en véhicules « Cuisine Satellite » qui vous est proposée s'établit à un montant global de 150 000 €.

Les montants indiqués, au tableau annexé au rapport, s'adossent sur les devis fournis et sont susceptibles de connaître des variations. La proposition ne correspond donc pas à une enveloppe attribuée à chacun des établissements mentionnés, mais consiste en une affectation de crédits d'investissement pouvant être engagés et modifiés. Les acquisitions d'équipements de restauration prévus pour chaque établissement public local d'enseignement concerné seront réalisées auprès de l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP).

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- de valider les propositions d'acquisition de matériels d'équipement de restauration d'un montant global de 750 000 €, décomposé dans le tableau annexé au présent rapport, selon les modalités reprises au présent rapport ;
- de valider les propositions d'acquisition en véhicules « Cuisine Satellite » d'un montant global de 150 000 €, décomposé dans le tableau annexé au présent rapport, selon les modalités reprises au présent rapport ;
- d'affecter ces dossiers d'acquisition sur l'autorisation de programme 2025-2026 dédiée au renouvellement des matériels de restauration dans les collèges.

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Disponible €	Proposition €	Solde €
C03-221I08	21881/90221	Renouvellement du matériel de restauration des collèges	1 500 000,00	1 500 000,00	900 000,00	600 000,00

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/11/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY